

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs) Séance du Conseil Municipal Du jeudi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme PRILLARD Angèle, Maire.

Etaient présents : Mmes, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey. Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PETERLÉ Gaston, PIGUET Aurélien.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): BEFFY Stéphanie et en cours de séance Gaston PETERLE

Absent(e)(s) : Néant

Délégation de pouvoir : BEFFY Stéphanie à Jean-Xavier BILLAMBOZ et en cours de séance Gaston PETERLE à Colette PIGUET

Un scrutin a eu lieu, M. PERRIN Pascal ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1) FINANCES :

- 1) Approbation comptes administratifs 2022
- 2) Affectation des résultats
- 3) Vote des budgets prévisionnels 2023 (budget principal et budget annexe assainissement)
- 4) Vote des taux de la fiscalité 2023
- 5) Admission en non-valeur

2) BOIS :

- Futur plan d'aménagement avec l'ONF : demande d'application du régime forestier pour des parcelles communales
- Proposition de vente de la parcelle C 453 à la commune

3) ENS : plan de financement 2023

4) VOIRIE : demande arrêté d'alignement voie de Pugey pour M. BOHLY

5) Points proposés par la commission cadre de vie du 21/02/2023

- Inauguration parcours de randonnée
- Fête foraine : emplacements
- Nouveau site internet
- Fête médiévale, réunion avec les associations

6) POINTS DIVERS

- inauguration composteur de village avec le SYBERT
- travaux rue du Tilleul : calendrier prévisionnel et itinéraire du bus scolaire modifié pendant les travaux
- demande de subvention des pompiers humanitaires pour le séisme en Turquie

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Eclairage public : demande de subvention auprès du fonds verts et du SYDED
- Demande d'assistance auprès du service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE)
- Schéma directeur d'assainissement : validation des offres
- Numérotation d'habitation : demande de Mme DEHNER Yolande

Le conseil municipal est d'accord pour ajouter ces points à l'ordre du jour

1) FINANCES :

- 1) Approbation comptes administratifs 2022

Le Conseil Municipal, après avoir constaté leur conformité et après en avoir délibéré, décide de voter les comptes administratifs et comptes de gestion pour le budget général et le budget annexe assainissement.

Vote par 12 voix pour.

Mme le Maire se retire et n'assiste pas au vote.

M. PETERLÉ Gaston quitte la séance du conseil municipal. Il donne procuration à PIGUET Colette.

- 2) Affectation des résultats :

* budget principal

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	74 129.70 €		- 6 173.13 €	Depenses 30 763.70 €	- 30 763.70 €	37 192.87 €
FONCT	45 154.51 €		37 579.87 €	Recettes		82 734.38 €
	119 284.21 €					119 927.25 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 67 388.97 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 82 734.38 €

150 660.95 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la dérogation d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2022	82 734.38 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1066)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1066)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		82 734.38 €
Total affecté au c/ 1066 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2022	
Deficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Vote par 13 voix pour l'affectation du résultat ci-dessus.

*** budget annexe assainissement**

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	6 185,72 €		651,85 €		0,00 €	- 5 343,77 €
FONCT	16 087,30 €	6 185,72 €	7 107,88 €	Receives		16 999,30 €
	22 273,02 €	6 185,72 €	7 759,73 €			17 699,30 €

Le résultat d'investissement cumulé est de **- 5 343,77 €**
 Le résultat de fonctionnement cumulé est de **16 999,30 €**
11 655,53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2022	16 999,30 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'auto-financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		5 343,77 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1066)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		11 655,53 €
Total affecté au c/ 1066		5 343,77 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2022	
Déficit à reporter (ligne 002) au dépenses de fonctionnement		

Vote par 13 voix pour l'affectation du résultat ci-dessus.

- 3) Vote des budgets prévisionnels 2023 (budget principal et budget annexe assainissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget principal et le budget annexe assainissement 2023.

Vote par 13 voix pour.

- 4) Vote des taux de la fiscalité 2023

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour adopter les taux de la fiscalité 2023. Elle rappelle les taux de 2022 s'élevant à 28,83 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 21,97% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Mme le Maire propose d'acter par la présente délibération les taux suivants :

	Taux commune
Taxe foncière propriétés bâties (TFPB)	28,83 %

Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	21,97 %
--	---------

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, vote les taux de la fiscalité de 2023 mentionnés ci-dessus.

- 5) **Admission en non-valeur** : point reporté

2) **BOIS** :

- **Futur plan d'aménagement avec l'ONF : demande d'application du régime forestier pour des parcelles communales**

Les conseillers n'ont pas souhaité faire appliquer le régime forestier aux nouvelles parcelles proposées par l'ONF, dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement 2023-2043.

- **Proposition de vente de la parcelle C 453 à la commune**

Mme le Maire explique que Mme DUMONT Jeanne, propriétaire de la parcelle C 453 lieu-dit « Aux Essarts » souhaite faire don de cette parcelle d'une contenance de 4 ares 60.

Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal pour accepter la proposition Mme DUMONT Jeanne avec prise en charge des frais d'acte notarié par la municipalité.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, par 13 voix pour, autorise Madame le Maire à accepter la proposition de Mme DUMONT Jeanne et à procéder à la transaction foncière énoncée ci-dessus et à signer l'acte afférent.

- **Vente d'un chêne à M. DOUVILLE Michel**

M. COQUIARD Vincent, 1^{er} adjoint en charge du bois explique qu'un chêne, propriété de la municipalité, est tombé sur la parcelle de M. DOUVILLE Michel. Celui-ci se propose d'acheter l'arbre.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, accepte la proposition de M. DOUVILLE Michel et fixe le prix de l'arbre à 15 euros.

3) **ENS** : plan de financement 2023

Mme le Maire présente le plan financier prévisionnel pour l'année 2023 concernant les actions prévues sur l'espace naturel sensible de la Motte du Château (cf page n°2) et autorise Mme le Maire à déposer la demande de subvention auprès du département

Mesures - Actions	Jours CEN FC	Coûts CEN FC	Prestation Lycée F-X	Aide du conseil départemental 40 %	Commune de Montrond le Château Autofinancement (60 %)
* Gestion administrative : Réunion de travail entre les partenaires Comité de pilotage Bilan d'activités 2023	4,5	1845,37 €			

* Gestion : Accompagnement pour la mise en place d'un pâturage extensif Rédaction d'un cahier des charges du pâturage					
Suivi de la mise en œuvre du pâturage en partenariat avec l'éleveur	4,5	1801,69 €	600,00 €		
Travaux de gestion et d'entretien en partenariat avec le lycée François-Xavier (Besançon)					
* Surveillance et suivi scientifiques : Inventaire des papillons nocturnes en partenariat avec l'OPIE Franche-Comté	1,5	586 €			
* Information et sensibilisation : Rédaction d'un support pédagogique à l'intention des habitants	2,5	941,49 €			
Organisation d'un chantier participatif					
SOUS TOTAUX		5 174,55 €	600,00 €		
TOTAUX	13	5774,55 €		2309,82 €	3464,73 €

Le conseil municipal, **par 13 voix pour**, approuve le plan de financement ENS 2023 et autorise Mme le Maire à déposer la demande de subvention auprès du département.

4) **VOIRIE** : demande d'arrêté d'alignement voie de Pugey pour M. BOHLY
Dossier reporté au conseil municipal du mois d'avril.

- **ECLAIRAGE PUBLIC** : demande de subvention auprès du fonds verts et du SYDED

Dossier reporté au conseil municipal d'avril.

- **Demande d'assistance auprès du service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE)**

Mme le Maire explique que le département du Doubs a sollicité la commune pour signer la convention assistance technique pour l'assainissement collectif, dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an

Mme le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 13 voix pour** autorise Mme le Maire à signer cette convention.

- **Schéma directeur d'assainissement : validation des offres**

M. LOPES Guillaume, adjoint en charge de l'assainissement explique que 2 cabinets d'études ont été sollicités pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif, à savoir :

- EVI sise à 70250 Ronchamp pour un montant de 36 437, 88 € HT
- Sciences environnements sise à 25000 Besançon pour un montant de 27 460,00 € HT

Mme le Maire propose de valider le devis de la société Sciences Environnement.

Le conseil municipal, décide **par 13 voix pour**, de valider le devis de la société Sciences Environnement pour un montant de 27 460 € HT soit 32 952 TTC et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du conseil départemental.

• **Numérotation d'habitation : demande de Mme DEHNER Yolande**

Vu la demande de Mme DEHNER Yolande en date du 26/02/2023 consistant à solliciter un numérotage pour son habitation, Mme le Maire rappelle aux membres présents que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « *dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles* ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il appartient donc au conseil municipal de choisir, par délibération, le numérotage des nouvelles habitations.

Mme le Maire propose au conseil municipal la numérotation suivante pour l'habitation située sur la parcelle ZE n°5 ne disposant pas de numérotation à ce jour, le numéro suivant :

- 2 chemin de la Vèvre

Le Conseil Municipal, **par 13 voix pour**, valide la proposition de numérotation de la construction référencée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **Points proposés par la commission cadre de vie du 21/02/2023**

- Inauguration parcours de randonnée + explore game : samedi 1er avril 2023 à 17h00
- Fête foraine : 22 et 23 avril
- Nouveau site internet

Mme le Maire informe le conseil municipal que le devis de M. Vincent LECLERC pour la création d'un nouveau site internet a été validé par la commission Cadre de vie.

Mme GIRARDET Fabienne et Mme STEHLY Audrey se proposent pour travailler avec le prestataire pour la refonte du site

- Fête médiévale, réunion avec les associations
- Restauration rapide et buvette à prévoir
- Réunion avec les associations à organiser

10) POINTS DIVERS

- inauguration composteur de village avec le SYBERT : le 28 avril à 18 h

- travaux rue du Tilleul : calendrier prévisionnel et itinéraire du bus scolaire modifié pendant les travaux :

Les travaux de changement de la conduite d'eau potable débiteront mi mai. Ensuite, les travaux de réfection de voirie auront lieu cet été. Durant toute la durée des travaux, les bus scolaires ne pourront pas emprunter la rue du Tilleul. La montée et descente du bus se fera comme pour les collégiens et les lycéens, rue de la mairie, avec l'accompagnement d'un adulte.

- demande de subvention des pompiers humanitaires pour le séisme en Turquie
Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande : il préfère réserver les subventions aux associations locales.

Le prochain conseil se réunira le 04 avril 2023
Séance levée à 23h00.

Numéro de délibération	Objet
DCM 2023/28-02-01	Vote des comptes de gestion et administratif 2022
DCM 2023/28-02-02	Affectation des résultats budget principal
DCM 2023/28-02-03	Affectation des résultats budget annexe assainissement
DCM 2023/28-02-04	Vote des budgets prévisionnels 2023 (budget principal et budget annexe assainissement)
DCM 2023/28-02-05	Taux de fiscalité 2023
DCM 2023/28-02-06	Proposition de vente de la parcelle C 453 à la commune
DCM 2023/28-02-07	Vente d'un chêne à M. DOUVILLE Michel
DCM 2023/28-02-08	ENS : plan de financement 2023
DCM 2023/28-02-09	Annulée
DCM 2023/28-02-10	Demande d'assistance auprès du service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE)
DCM 2023/28-02-11	Schéma Directeur d'assainissement – validation devis
DCM 2023/28-02-12	Numérotation habitation sur le territoire communal

Le Maire,
Angèle PRILLARD



